



**ADEAR
du GERS**

LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUÉ À L'AGRICULTURE (1 jour)

OBJECTIFS

Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle (zonage, type de construction,...). Connaître les règles relatives au permis de construire et savoir les appliquer à sa situation (faire une demande, suivre l'instruction, faire un recours).

PROGRAMME

Date

Savoir identifier si une opération relève d'un permis de construire.
Savoir évaluer la constructibilité d'une parcelle et les règles s'appliquant à une demande de permis de construire.
Connaître les règles particulières aux résidences démontables et habitations de loisirs.
Comprendre les différentes étapes d'un permis de construire.



Mercredi 29 janvier 2020



à Auch (Gers - 32)

Intervenant : Uriel CHOQUET
Formatrice et Animatrice
Installation Transmission à l'ABDEA,
spécialisé dans les question
d'urbanisme.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Le permis de construire appliqué à l'agriculture.

DATES : Mercredi 29 janvier 2020.

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site dans l'onglet "Formations".

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....

.....

Inscription :

Veillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea **avant le 25 décembre** à l'adresse suivante :



ADEAR 32 / Association pour le développement de l'emploi agricole et rural du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 ou à contact@adear32.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320036332

LE PERMIS DE CONSTRUIRE APPLIQUÉ À L'AGRICULTURE

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 7 heures.

Public : Etre candidat à l'installation ou agriculteur.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 29 janvier au Conseil départemental - la Chartreuse - salle n°3 : 81 Route de Pessan 32000 Auch. De 9h30 à 17h30.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation :

- Tarif officiel prise en charge par VIVEA pour les personnes éligibles ou autres fonds de formation : 154 euros.

- Tarif si financement personnel : 100 euros.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Consulter la note du VIVEA sur ce sujet « Vivea info PP ». Merci de joindre l'original de l'attestation d'éligibilité à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation.